



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

- Budgets

L'indemnité de gardiennage de l'église versé à M. le Curé de la Paroisse de Cellettes a été fixée à 90.00€ pour les années 2020 et 2021.

- Travaux

Le conseil municipal envisage la réfection de la toiture de l'abri du cimetière par l'entreprise BRUN pour un montant de 1 747.64€ HT, soit 2 097.17€ TTC. Ces travaux seront subventionnés par le Conseil départemental dans le cadre du plan de relance « 1000 chantiers pour nos artisans » à hauteur de 50%.

- Voirie

Vente de matériels de voirie

- vieux tracteur FIAT : 5 000.00€
- un broyeur d'accotement : 600.00€
- un gyrobroyeur : 600.00€

- Personnel Communal

Le conseil municipal prévoit l'embauche d'un personnel pour les travaux de voirie et d'entretien des espaces verts pour une période de 3 mois entre février et mai 2021, en remplacement de l'employé communal.

- Divers

Les élus répondent favorablement à un appel de candidature du SMIEEOM pour la mise en place de colonnes enterrées.

Fait et affiché à CHOussy, le 22 décembre 2020

Le Maire,
Thierry GOSSEAUME